RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°35/2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 2 août 2022
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, M. CAMALY Julien, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M. ROGÉ Pierre, M. PENEL Franck, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. COSTA Claude, Mme DEL AGUILA BARBE Anne. Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia
Secrétaire de séance : Mme HOGNON Sophie.

Objet : Mise à niveau et amélioration de la videoprotection sur la commune de Latour-Bas-Elne : Attribution du Marché

Monsieur Le Maire expose :

La commune a lancé le 29 juin 2022 une consultation pour attribuer le marché de travaux Mise à niveau et amélioration de la videoprotection sur la commune de Latour-Bas-Elne. La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du Code de la Commande Publique.
Cette consultation comporte un lot unique.

La mise en concurrence s'est faite par la transmission d'un avis de Marché dans un journal d'annonces légales, l'Indépendant et sur le profil acheteur le 29 juin 2022, pour une limite de remises des offres le 21 juillet 2022.

1. Au regard de l'analyse des offres détaillée ci-dessous, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 2 août 2022, a validé la proposition de classement du Maître d'œuvre et propose donc au Conseil Municipal d'attribuer le Marché comme suit.

Estimation du Maître d'œuvre 237.850,00 € HT

Deux offres ont été reçues dans le délai et ont été analysées.

Entreprises	Montant HT Acte engagement	Critère prix 40 %	Critère valeur technique 60 %	Total notes	Classement
		Note pondérée	Note pondérée		
ECOCAM	198.518,00	40,00	56,54	96,54	1
ASC ELECTRONIQUE	238.998,68	31,84	60,00	91,84	2

Après analyse des propositions fondées sur l'ensemble des critères d'attribution du Marché (critère prix 40,00 %, valeur technique 60,00 %), il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse soit l'entreprise ECOCAM, pour un montant de 198.518,00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et propose de suivre les avis de la commission d'appel d'offres.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer le Marché à l'entreprise ECOCAM, pour un montant de 198.518,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le Marché à intervenir avec l'entreprise ECOCAM, ainsi que toutes les pièces utiles à son exécution,
- **DIT** que les crédits relatifs à ce Marché seront inscrits au Budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 10 août 2022